

Avis Technique 5/03-1737*01 Mod

Modificatif à l'Avis Technique 5/03-1737

*Revêtement d'étanchéité monocouche en bitume modifié SBS
fixé mécaniquement à l'élément porteur*

*Revêtement d'étanchéité
de toitures*

Roof waterproofing system

Dachabdichtung

Meps Hi-Tech FM

Titulaire : Meple SA
ZI du Moulin n° 2
BP 162
Chemin Départemental 7
F-76410 Tourville la Rivière

Pour harmoniser les spécifications des Avis Techniques avec la nouvelle disposition de la norme NF P 84-204-1 (réf. DTU 43.1) de novembre 2004 relative au traitement périphérique de l'écran vapeur, le texte suivant s'applique :

Dans le cas d'isolant placé sous le revêtement d'étanchéité, et lorsque le relief est en maçonnerie, la continuité du pare-vapeur avec le relevé d'étanchéité doit être assurée au niveau des relevés d'étanchéité, qu'ils soient eux-mêmes isolés ou non.

Cette continuité du pare-vapeur et des relevés doit être assurée par une équerre comportant un talon de 6 cm au minimum, avec une aile verticale dépassant d'au moins 6 cm au-dessus du nu supérieur de l'isolant de partie courante, soudée à plein horizontalement sur le pare-vapeur et verticalement.

Cette équerre de renfort est conforme à celle définie dans la norme NF P 84-204-1-2 (réf. DTU 43.1), ou doit être définie dans un Avis Technique de la gamme des produits bitumineux du titulaire de l'Avis Technique.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 5
Le Président
C. DUCHESNE*

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 5

Toitures, couvertures, étanchéités

Vu pour enregistrement le 15 juin 2005